RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

VERNAISON
ENTRE LÔNES & COTEAUX

Cadre juridique

Débat d'Orientation Budgétaire

- ✓ **Il doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L. 2312-1 du CGCT.**
- ✓ **Il a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution financière de la commune.**
- ✓ **Il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.**
- ✓ **Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.**
- ✓ **Il est une étape obligatoire avant le vote du budget.**
- ✓ **Le vote du budget général est programmé à la séance du prochain conseil municipal (date limite au 15 avril 2024).**

Le contexte économique

L’inflation : Monde, Zone Euro et France

Marché du travail

Situation des comptes publics

INFLATION MONDE

Monde : une croissance modérée en 2023

Inflation élevée (2,9%)

Durcissement des taux des Banques Centrales

Taux d'intérêts directeurs devraient baisser progressivement en 2024

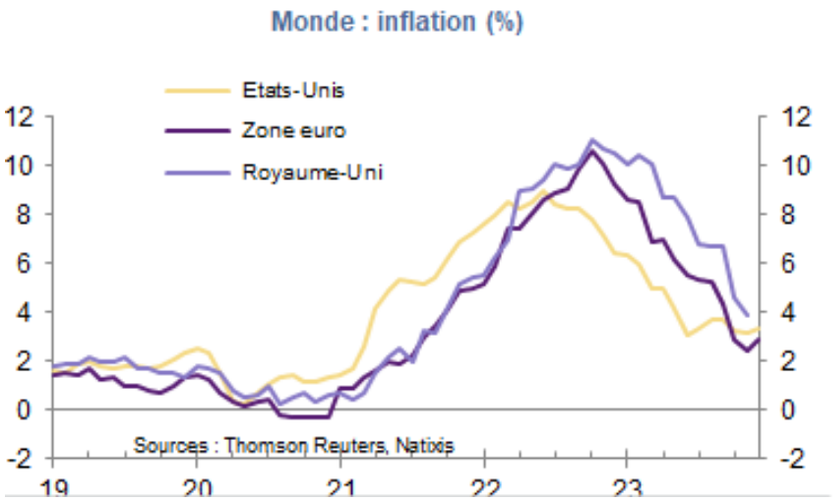

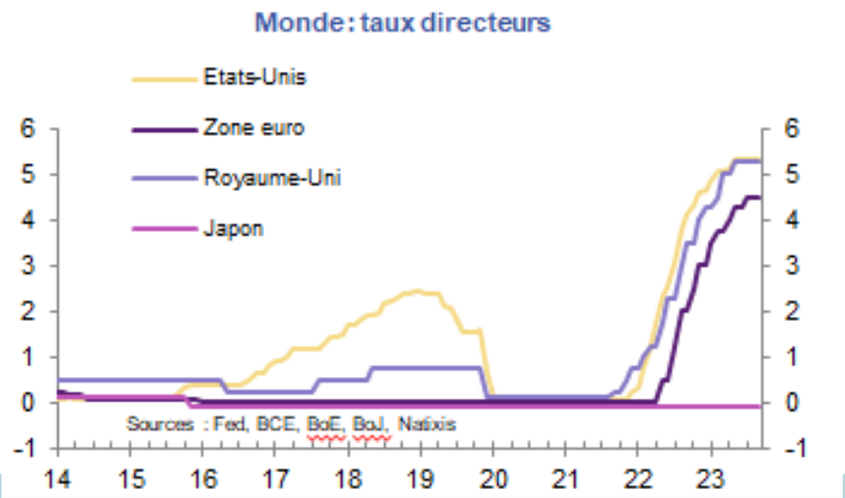

INFLATION
ZONE EURO

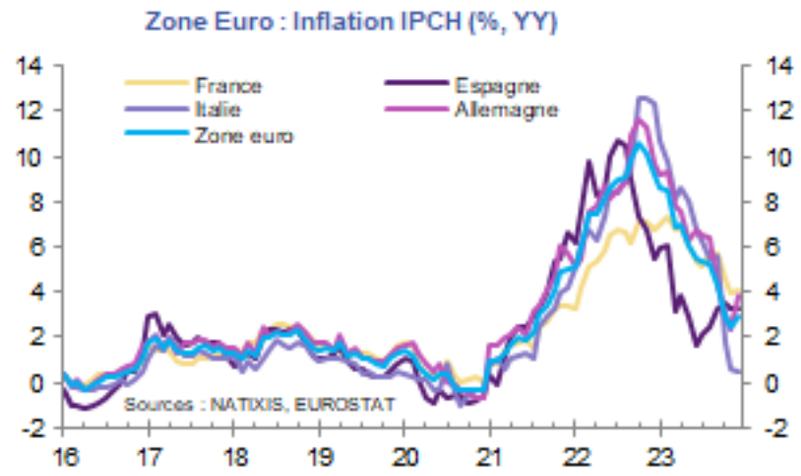

Zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit

Fin du cycle de resserrement monétaire (juin 2024 ?)

Prévision de dynamisme consommation des ménages en 2024

Hausse des taux par la Banque Centrale Européenne

Taux d'épargne des ménagés encore élevés

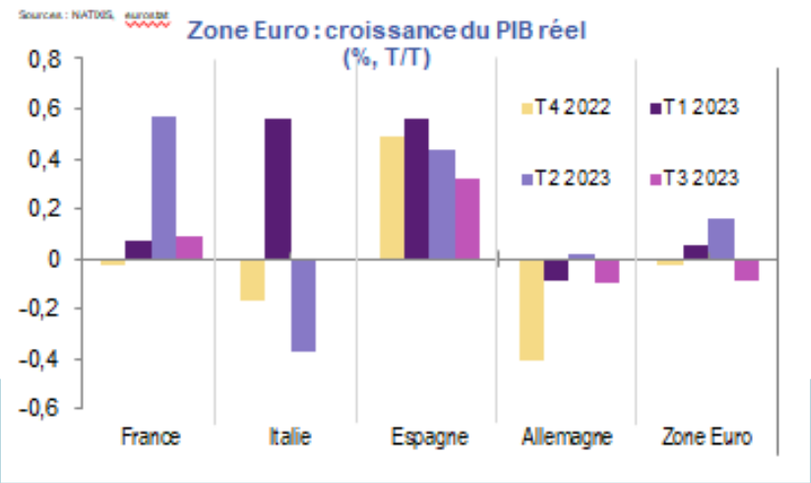

INFLATION FRANCE

France : la croissance est plus résiliente qu'attendu

Consommation des ménages en hausse (T3)

Bonne tenue des dépenses d'investissement des entreprises

La désinflation est engagée

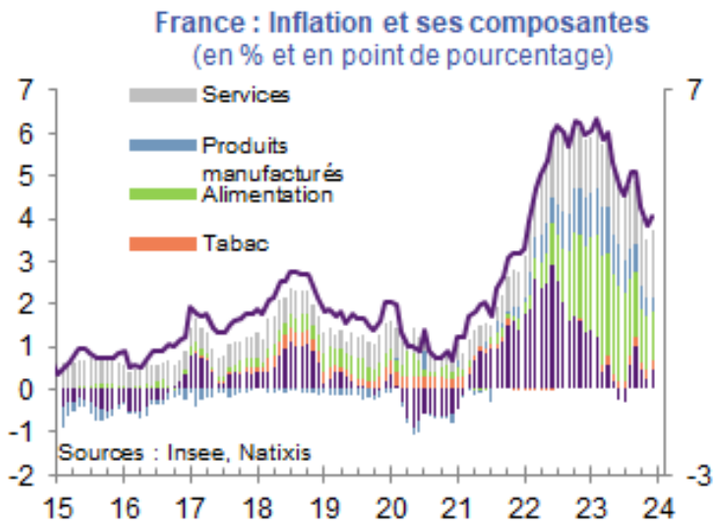

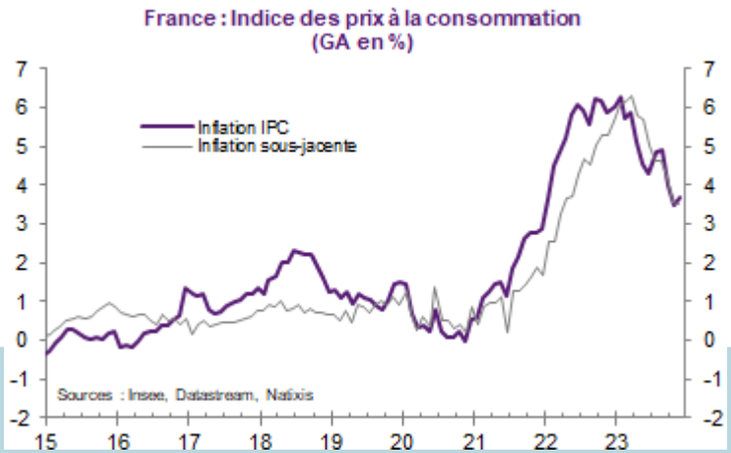

MARCHÉ DU TRAVAIL
EN FRANCE

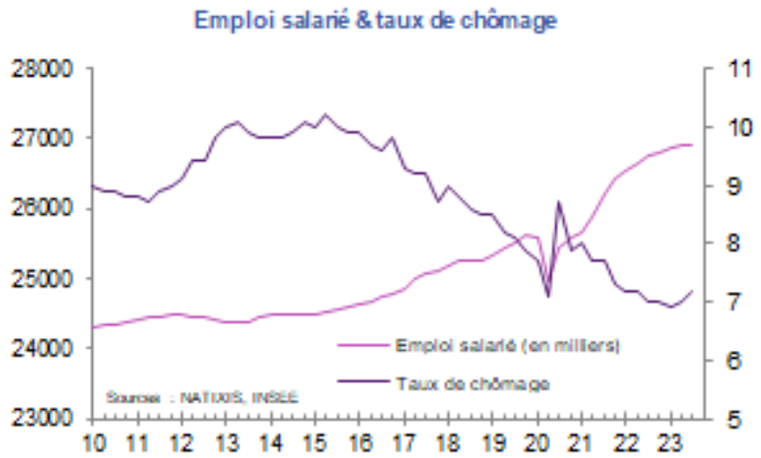

France : les perspectives d'emploi restent favorables

Taux de chômage en hausse en 2023

7,4%

Perspectives 2024 : ralentissement de l'emploi

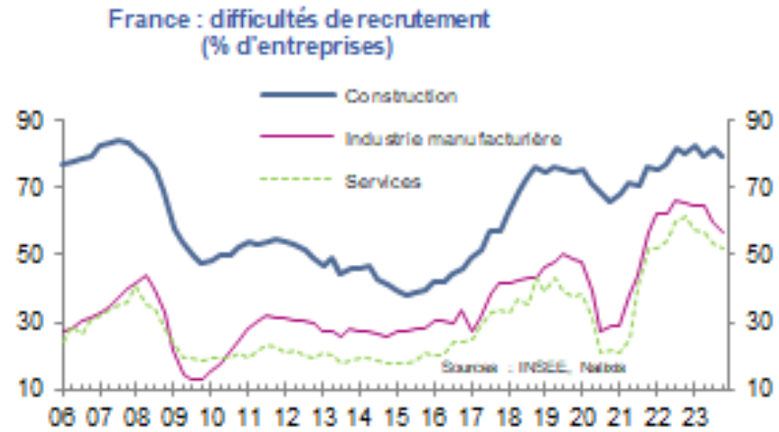

SITUATION DES COMPTES PUBLICS

France : Le rétablissement des finances publiques sera lent

Dépenses publiques devraient afficher en 2023 une baisse de -4,9 % :

- ✓ **La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique**
- ✓ **Prévisions de baisse des enveloppes budgétaires pour une réduction du déficit public à long terme**

Prévisions du gouvernement		2022	2023f	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	%, GA	2,5	0,9	1,2	1,5
Déficit public	% PIB	-4,7	-4,9	-4,4	-3,7
Recettes publiques	% PIB	53,5	51,0	50,9	51,3
Dépenses publiques	% PIB	58,2	55,9	55,3	55,0
Dette publique	% PIB	111,8	109,7	109,7	109,6
Prélèvements obligatoires	% PIB	45,4	44,0	44,1	44,4

La Loi de finances 2024

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Pérennisation du fonds vert

Report de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

AUGMENTATION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2024 (+320 MILLIONS)

DGF : 27,2 md d' € (+0,3 %)

Centré sur la dotation de péréquation des communes (+ 320 millions) dont :

- Hausse de la dotation de solidarité urbaine (DSU) -- > 140 millions
- Hausse de la dotation de solidarité rurale (DSR) -- > 150 millions
- Stabilité pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

MESURES EN FAVEUR DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Une enveloppe supplémentaire de 7 milliards €

Elle couvre tous les secteurs d'activité et acteurs afin de soutenir les principaux leviers de planification écologique :

- la rénovation des bâtiments et logements : + 0,8 milliard €
- la décarbonation des mobilités : + 1,4 milliard €
- la préservation des ressources : + 1,2 milliard €
- la transition énergétique : + 1,1 milliard €
- la compétitivité verte : + 1,7 milliard €
- le fonds vert en faveur des collectivités, avec le verdissement des dotations de soutien à l'investissement local pour les inciter à orienter leurs investissements en faveur de la planification écologique : + 0,8 milliard €

FONDS D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES

PERENNISATION du FONDS VERT

2,5 MD €uros (+0,5)

AUGMENTATION DU FCTVA + 6%

Cette évolution est due à l'augmentation tendancielle du fonds (+ 364 millions €), mais également à l'élargissement de l'assiette (+ 250 millions €).

Les dépenses d'aménagement des terrains vont redevenir éligibles au FCTVA : soutien aux opérations d'aménagement des terrains sportifs

RÉFORME DE LA DOTATION ÉLU LOCAL (DPEL) + 123 MILLIONS €

La LF étend le dispositif aux communes de moins de 10000 habitants (au lieu de 3 500 habitants) pour la prise en charge des frais liés à la protection fonctionnelle des élus locaux.

LA DOTATION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR SOUTENIR LES COMMUNES EN DIFFICULTÉ EST RECONDUITE

Au même niveau que 2023, soit 10 millions €

RÉDUIRE LES DÉLAIS DE DÉLIVRANCE DES CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS	**Accompagnement renforcé des communes équipées de stations d'enregistrement** **L'Etat augmente la dotation pour les titres sécurisés de 52,4 à 100 millions € en 2024**
CONTRAT DE VILLE	**Application des nouveaux contrats de ville Engagement 2030 à compter de 2024, avec une signature avant le 31 mars en métropole** **De plus, elle indique qu'entre le 1er janvier et le 31 mars 2024, en France métropolitaine, il est possible d'appliquer les mesures financières pour les collectivités comprenant au moins un quartier prioritaire même en l'absence de contrat de ville nouvellement signé.**
DECALAGE DE LA REFORME DE REVALORISATION DES VALEURS LOCATIVES PROFESSIONNELLES	Initiée en 2017 ---- > mise en place prévue en 2023 LFI 2023 a décalé à 2025 LFI 2024 repoussé à 2026

COMPENSATION EN CAS DE PERTE DE BASE DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB)

Cette dernière devant s'expliquer par une perte de base de TFPB perçue sur les entreprises.

La compensation sera versée sur trois années :

- la première année, elle est égale à 90 % de la perte de produit
- les deux années suivantes, elle est successivement égale à 75 % et 50 % de la compensation versée la 1ère année.

En cas de perte non pas importante mais exceptionnelle, la compensation sera versée pendant cinq ans : la première année, 90 % de la perte de produit puis successivement 80 %, 60 %, 40 % et 20 % de la compensation versée la 1 ère année.

GÉNÉRALISATION DES BUDGETS VERTS

La LFI généralise la démarche de budgétisation verte pour les collectivités territoriales et groupements de plus de 3 500 habitants afin de valoriser les investissements verts de l'exercice au moment de la présentation du compte administratif ou du compte financier unique.

Ainsi, ces derniers devront intégrer une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » dès l'exercice 2024.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE DE LA POLICE DE LA PUBLICITE EXTÉRIEURE

Dans le cadre de la « loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » du 22 août 2021, la compétence de la police de la publicité extérieure, partagée entre les communes et le préfet du département, est transférée en totalité aux communes ou EPCI à compter du 1er janvier 2024.

Ce transfert fait l'objet d'une compensation financière par l'Etat

La commune de VERNAISON

VERNAISON
ENTRE LÔNES & COTEAUX

RECETTES : DGF - DSR

Année	DGF	DSR
2016	383 784 €	50 376 €
2017	327 316 €	56 657 €
2018	318 849 €	59 387 €
2019	307 964 €	58 806 €
2020	301 615 €	63 820 €
2021	283 880 €	64 565 €
2022	259 187 €	64 455 €
2023	268 777 €	72 615 €

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DSR: Dotation de Solidarité Rurale

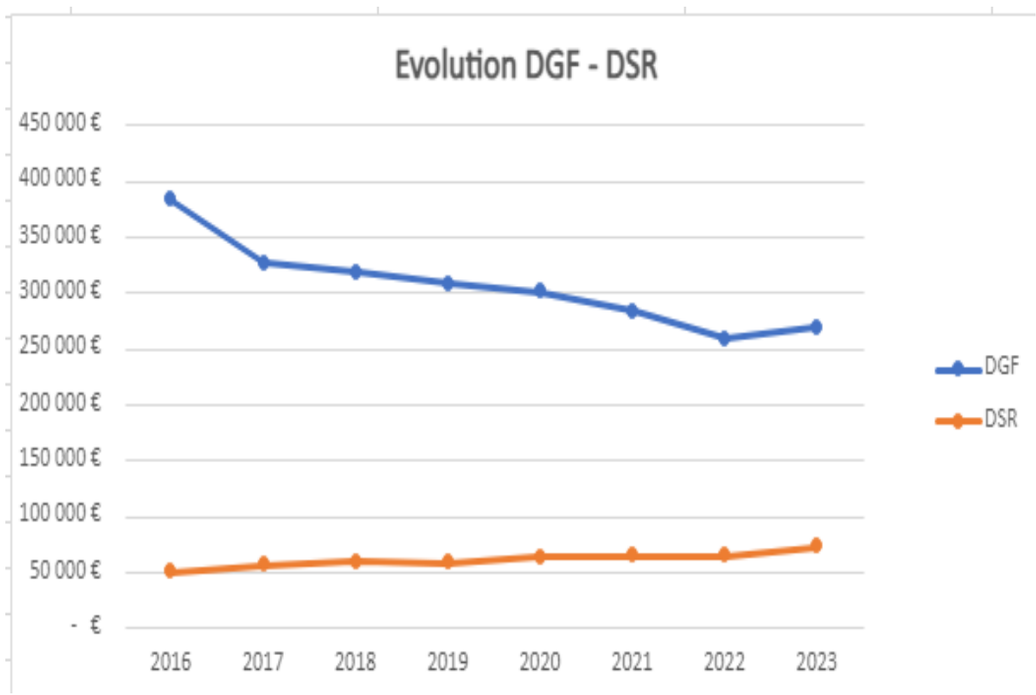

CA - SITUATION À FIN 2023

Comptes administratifs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution en % 2023/2022
Recettes	4 248 485 €	4 444 188 €	4 789 745 €	4 606 072 €	5 293 735 €	5 408 885 €	+2%
Dépenses (hors amortissement)	3 484 544 €	3 704 507 €	3 808 775 €	3 999 839 €	4 384 526 €	4 687 408 €	+7 %
Excédent brut de gestion	763 941 €	739 681 €	980 970 €	606 233 €	907 209 €	721 477 €	-20 %

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

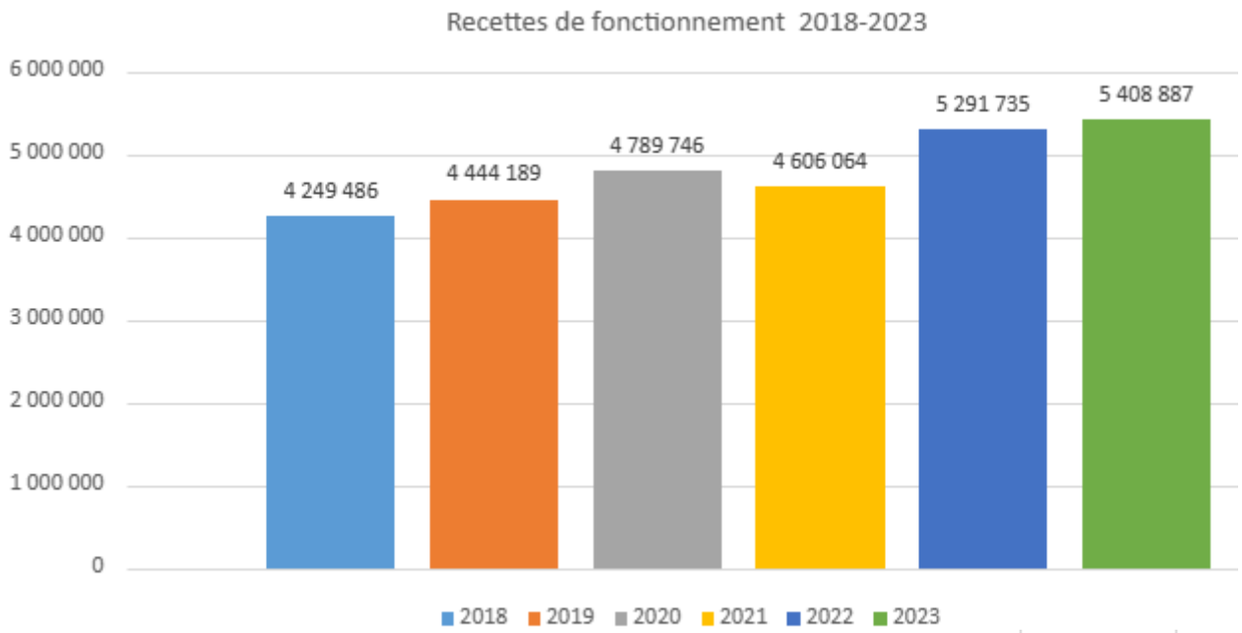

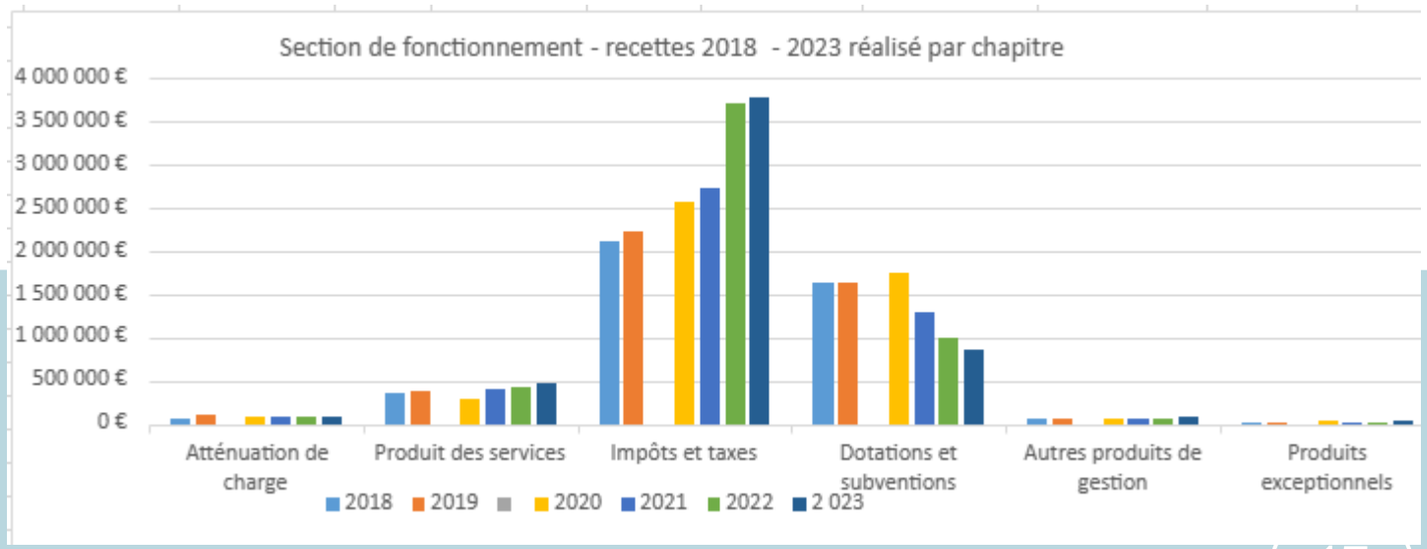

EVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

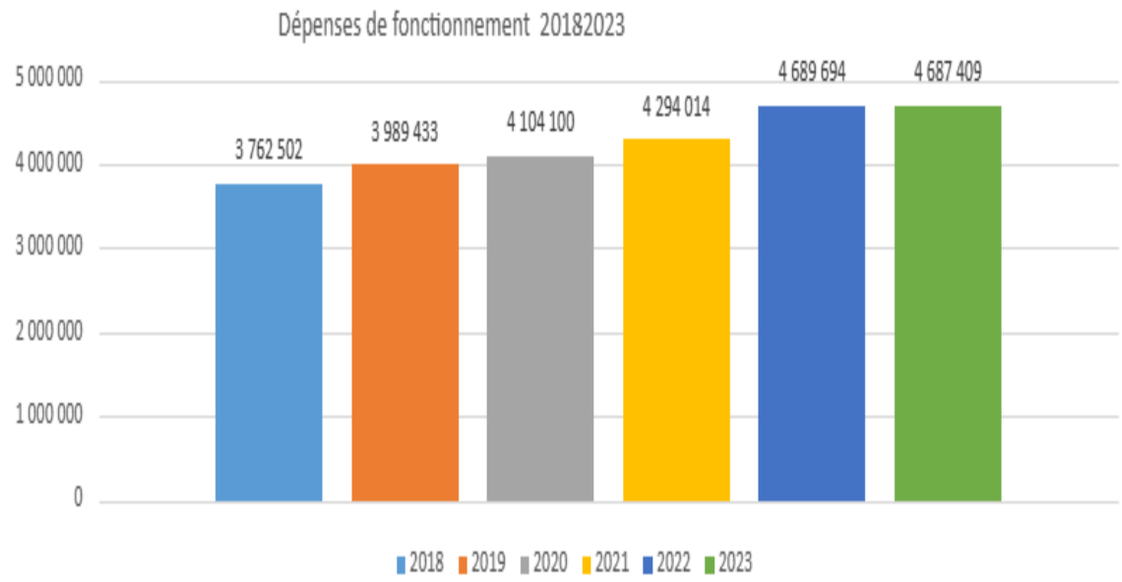

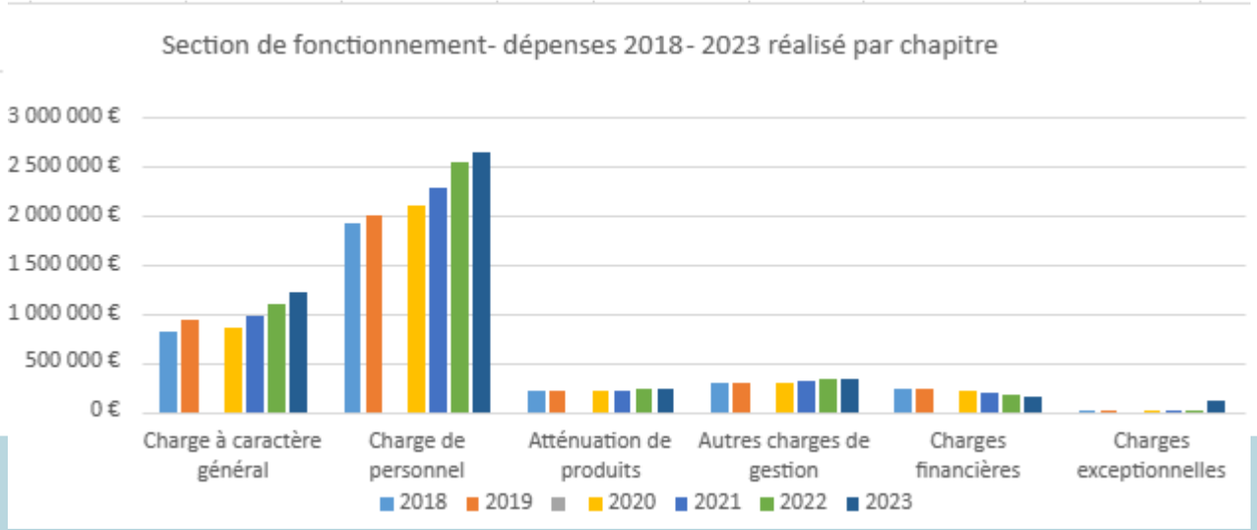

RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT

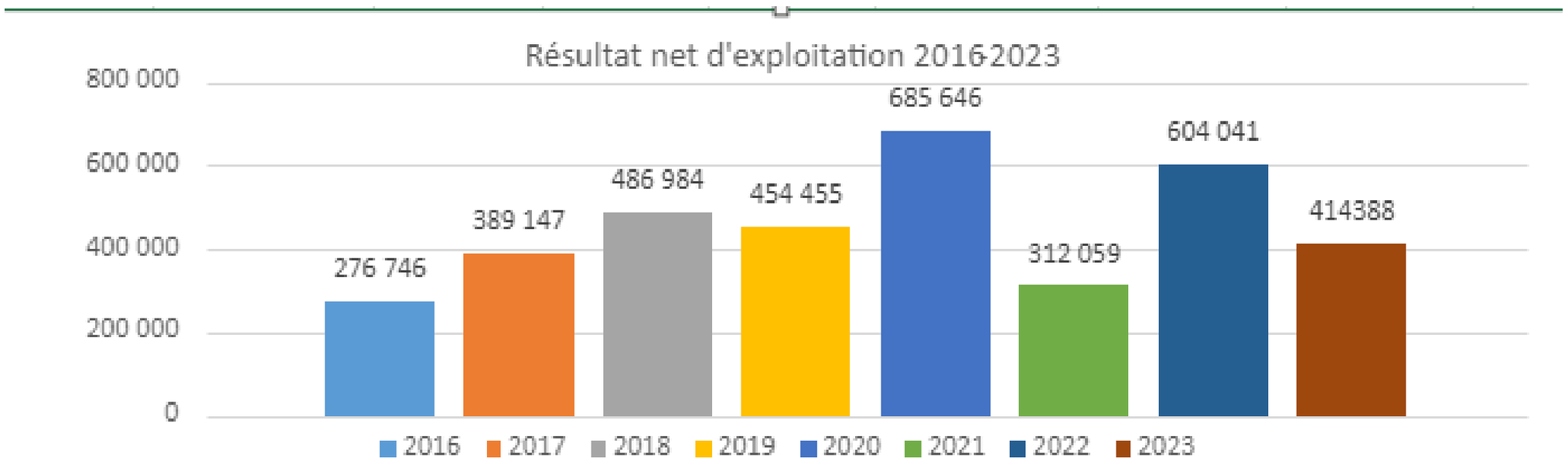

EVOLUTION TAXE FONCIÈRE ET HABITATION

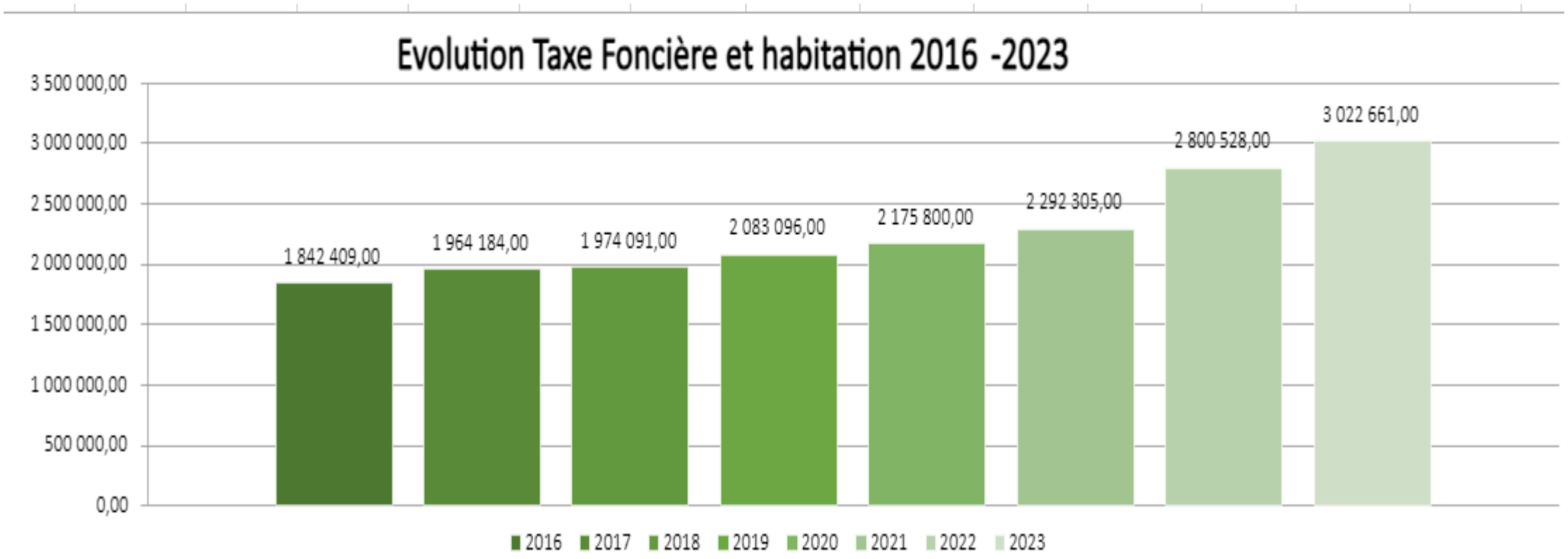

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 -2023

Résultat de fonctionnement cumulé	
2017	934 658 €
2018	1 421 642 €
2019	454 455 €
2020	1 140 101 €
2021	1 132 150 €
2022	1 286 191 €
2023	1 500 580 €

STOCK DE LA DETTE – CAPITAL RESTANT DÛ

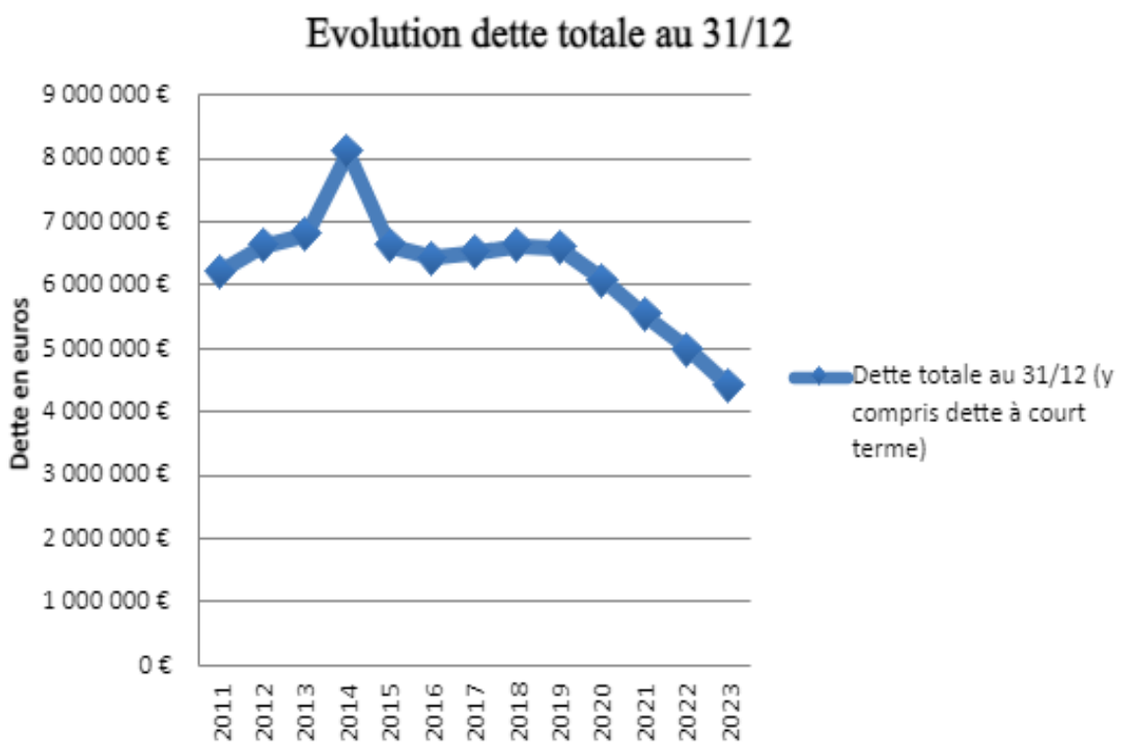

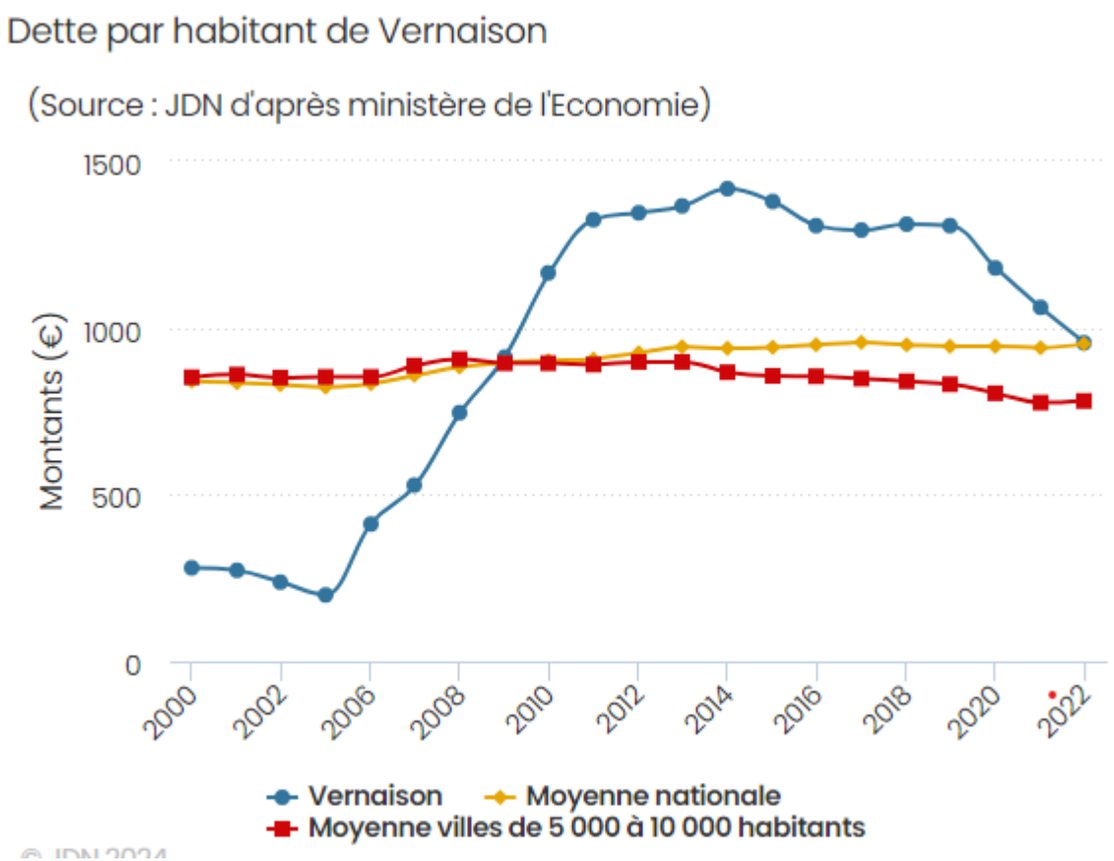

LA DETTE : PART CAPITAL + INTÉRÊTS

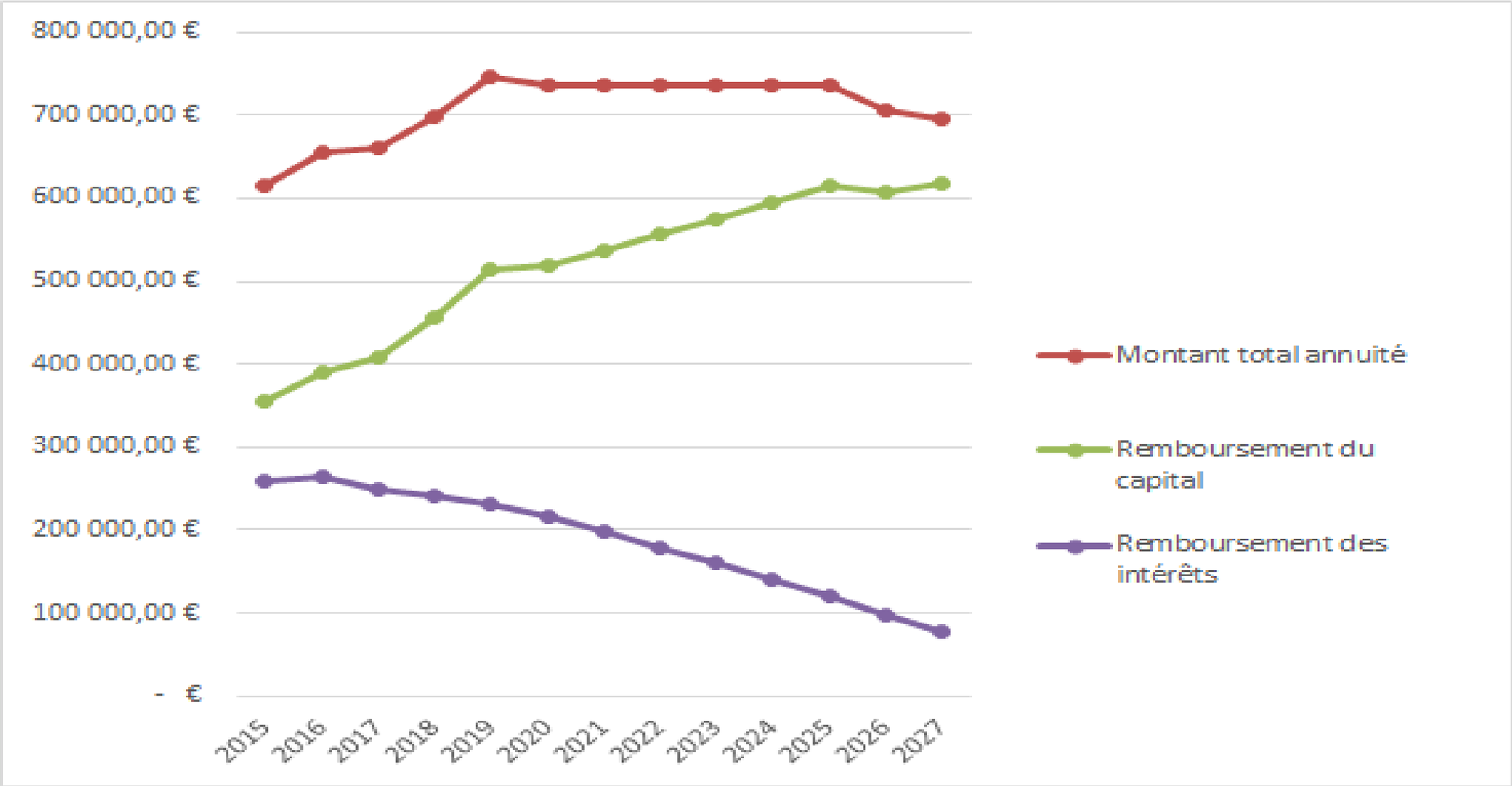

LES ENJEUX BUDGÉTAIRES

- ✓ **Continuer d'investir malgré un autofinancement faible.**
- ✓ **Pas d'augmentation des impôts et des taxes communales.**
- ✓ **Eviter d'alourdir la dette communale.**
- ✓ **Contenir le budget malgré l'explosion des coûts de l'énergie annoncée.**
- ✓ **Maintenir un service public de qualité.**

LES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENTS

Les contraintes et opportunités règlementaires

- L'urgence à agir pour nos bâtiments (mises aux normes règlementaires,…)

- Une transition énergétique et environnementale en accélération.

Les projets

La phase II de l'aménagement des équipements sportifs (skate-park).

L'extension et la modernisation du réseau de vidéoprotection.

La réhabilitation du futur espace jeunesse.

L'étude du refroidissement du groupe scolaire Robert Baranne.

L'étude de la réhabilitation du local de l'UMV.

MERCI de votre attention